





Paris, le 06 avril 2018

M. Guillaume PEPY Président de SNCF Mobilités 2, place aux Etoiles CS 70001 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

## Monsieur Le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 28 Mars 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 30 Mars 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF Mobilités de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Abandon des projets de création d'Etablissements d'Axe ou par produit ;
- Arrêt de la généralisation de l'EAS et du transfert des autorisations de départ;
- Un moratoire sur toutes les réorganisations en cours ;
- Des gares et guichets ouverts du premier au dernier train.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Jeudi 12 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Dimanche 15 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFDT

Olivier BOISSOU